

Questions orales

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Madame le Président, le député est induit en erreur innocemment je n'en doute pas par une version totalement déformée des faits au sujet de cet article concernant l'égalité entre les hommes et les femmes autochtones. Le document signé à la fin de la conférence correspond exactement à l'accord auquel les participants sont parvenus. C'est la conclusion à laquelle je suis arrivé en tant que président de séance. C'était aussi l'impression des représentants des provinces qui, autant que je sache, ont confirmé que le texte signé à la fin de la conférence correspondait exactement au libellé de l'accord. Il semble que certains représentants du Conseil national des autochtones aient commis une erreur involontaire en laissant entendre qu'une proposition qu'ils avaient soumise avait été acceptée lors de la réunion, ce qui en fait n'a pas été le cas.

Nous avons téléphoné aux procureurs généraux des provinces vendredi pour leur demander s'ils estimaient que le texte du communiqué correspondait au libellé de l'accord. Ils l'ont confirmé. Nous leur avons demandé également si oui ou non il serait possible de parvenir à une entente au sujet d'une addition ou d'une nouvelle modification à la Constitution. La plupart des provinces se sont opposées à cette idée et, pour l'instant, il semble que la version que nous allons déposer correspondra exactement au texte final de la conférence et qui, je le répète, correspond au texte de l'entente à laquelle les participants à la conférence ont abouti.

• (1440)

LA POSITION DES PROVINCES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai en main le texte de l'accord officiel ainsi que le procès-verbal de la réunion qui a porté sur l'article en question. L'article qui a servi de base de discussion et qui a été inséré dans l'accord auquel on est parvenu en coulisses est l'œuvre de Roy McMurtry de l'Ontario. Son libellé diffère considérablement de la version qui a été soumise à la signature des participants à la conférence.

Le ministre s'est engagé auprès des peuples autochtones à demander aux provinces ce qu'elles en pensaient, comme s'il pouvait y avoir un doute sur le texte officiel de l'accord. Quelle réponse lui ont-elles donnée? Quels changements le ministre compte-t-il proposer à ses homologues provinciaux pour corriger ce qu'il estime être un oubli et un malentendu?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Madame le Président, le député a tout à fait raison. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu, mais je crains toutefois que le député ait mal compris. Comme je l'ai dit dans ma réponse à sa première question, ce n'est pas à moi qu'il doit s'en prendre mais à tous les gouvernements canadiens. Tous estiment que le communiqué diffusé à l'issue de la conférence correspond exactement au texte de l'accord qui a été signé à la conférence. J'ignore comment il s'est procuré le procès-verbal, mais les provinces ont reconnu que le texte de l'accord rendu public est le texte sur lequel nous nous sommes entendus. Nous avons obtenu cette confirmation des provinces. Nous leur avons par la même occasion demandé si elles seraient disposées à intégrer le changement suggéré par le Conseil national des autochtones. Trop de provinces sont opposées à cette initiative pour nous permettre d'espérer l'adoption de cette proposition.

LE BILINGUISME

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE ET SELON LAQUELLE IL ENTENDRAIT FAIRE DU CANADA UN ÉTAT FRANÇAIS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je vous signale que l'auteur d'un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa il y a quelques jours parle des observations qui ont été faites par le secrétaire d'État à une réunion. Il a déclaré qu'en tant que secrétaire d'État son rôle consistait à essayer de réaliser son ambition de faire du Canada un pays français, au Québec et hors de cette province, et de faire du Canada un État français.

Je me demande s'il pourrait expliquer ce qu'il entend par «faire du Canada un État français».

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte par l'honorable député de préciser ma pensée. L'extrait qu'il relit est tiré hors contexte, et ce que j'ai exprimé à mon auditoire et ce qu'il me plaît de réexprimer aujourd'hui, c'est que le Canada a une politique linguistique particulièrement claire. Elle fait du français et de l'anglais deux langues officielles qui ont des droits, un statut et des privilèges égaux et, par conséquent, le Canada devrait autant refléter dans ses politiques la réalité du fait français qu'il reflète déjà profondément depuis le début de son histoire la réalité du fait anglais.

[Traduction]

LE SENS DES PROPOS DU MINISTRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le secrétaire d'État a déclaré que ses remarques ont été isolées de leur contexte dans le *Citizen* d'Ottawa. Aujourd'hui, je me suis procuré une copie de la version française de sa déclaration; je voudrais la lire, puis lui poser la même question.

[Français]

... parce que tout ce que nous entreprenons et tout ce que nous faisons pour faire en sorte que le Canada soit un État français...

[Traduction]

Je me demande si le secrétaire d'État du Canada pourrait expliquer ce qu'il entendait par là. Ses réflexions ne sont pas isolées du contexte; c'est le texte que je me suis procuré auprès de son cabinet.

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, comme je l'ai expliqué tantôt, la Loi constitutionnelle du Canada, à l'article 16, prévoit que le Canada doit représenter dans ses décisions et dans ses politiques la réalité du fait français et la réalité du fait anglais. Lorsque cette politique a été adoptée par tous les partis à la Chambre, il était clair dans l'opinion de tous qu'il fallait que ce gouvernement et ceux qui allaient s'occuper de l'ensemble des affaires canadiennes fassent des efforts pour rétablir le fait français sur un pied d'égalité avec le fait anglais. Voilà donc pourquoi nous avons proposé à la Chambre une série de programmes destinés à appuyer les minorités de langues officielles ainsi qu'une série